

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE



Année 2023

Période de référence du 01/01 au 31/12

Tranche d'effectifs : 50 à 250 collaborateurs

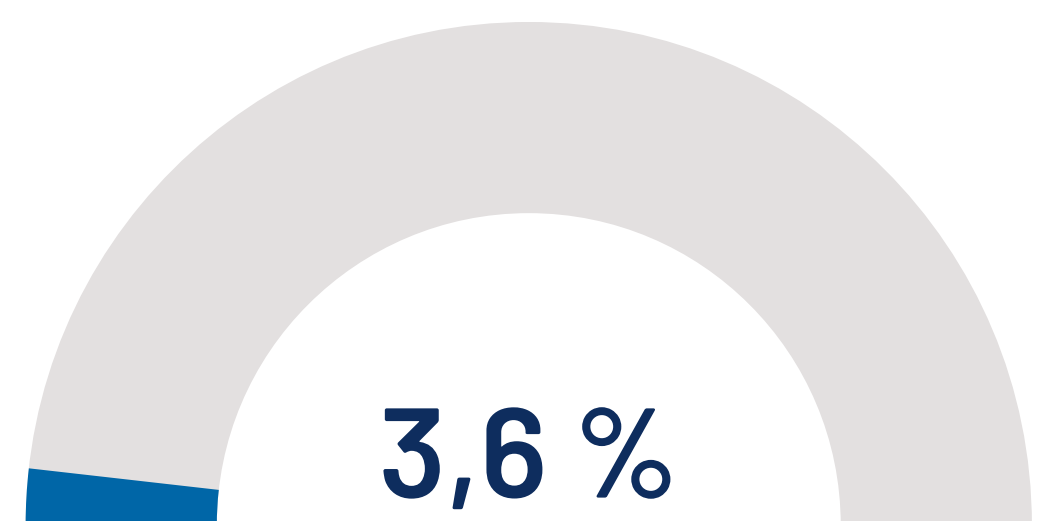
Nombre de salariés pris en compte : 175

Résultat total :
91/100

Indicateur écart de rémunération entre les femmes et les hommes

Notre résultat final est de 3,6% écart favorable aux hommes

Note obtenue 36/40



Indicateur écart de taux d'augmentations entre les femmes et les hommes

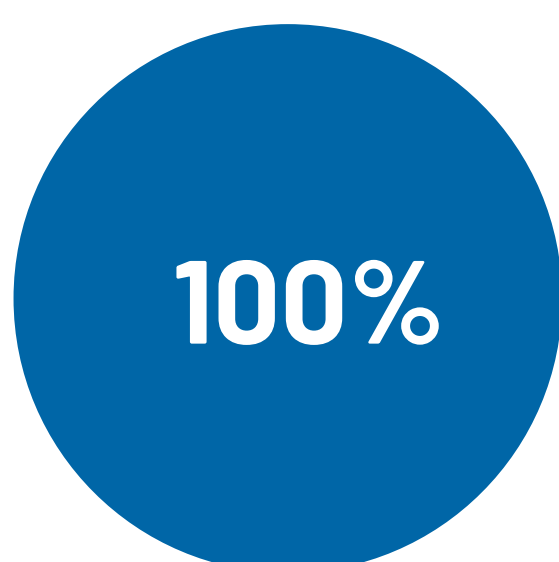
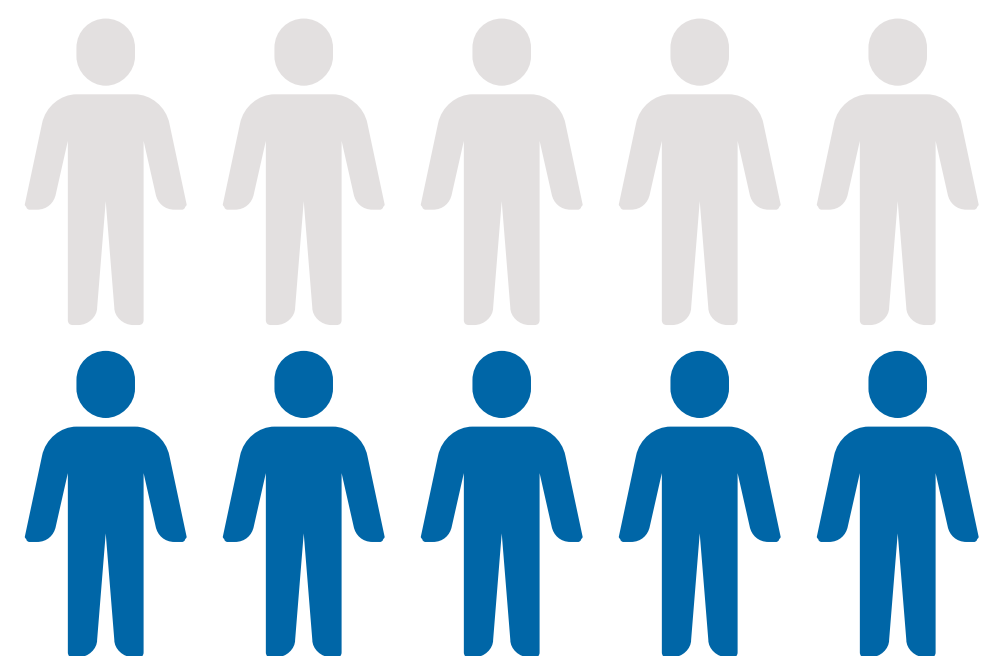
Résultat en nombre équivalent de salariés est de 0.2 écart favorable aux femmes

Note obtenue : 35/35

Indicateur nombre de salariés du sexe sous-représenté par les 10 plus hautes rémunérations

Notre résultat final est de 2 les hommes sont sur-représentés

Note obtenue 5/10



Indicateur pourcentage de salariées augmentées dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Notre résultat final est de 100%

Note obtenue 15/15